

touré de travailleurs. Nous chercherons à nous procurer réciproquement quelques loisirs.»⁹⁾

Voici comment le correspondant de l'«Etoile Belge» du 3. 12. 1867 caractérisait le nouveau président du Gouvernement luxembourgeois entré en fonctions le même jour:

«Sa capacité comme jurisconsulte est incontestée, son honorabilité et son intégrité lui ont acquis l'estime de ses concitoyens, et sa situation de fortune lui donne une indépendance de caractère d'autant plus précieuse qu'elle est rare par le temps qui court. Tout le monde ici reconnaît que la couronne a eu la main heureuse en confiant à M. Servais la présidence du conseil, et il n'y aurait guère eu que M. de Scherff qu'on eût pu lui opposer comme compétiteur.»

La déclaration ministérielle faite par Servais à la séance de l'Assemblée des Etats du 19. 12. 1867 et qui démontrait qu'il y avait du pain sur la planche, fut très favorablement accueillie surtout parce que l'on savait que le Ministre d'Etat venait de saisir le Conseil d'Etat du projet concernant les changements à apporter à la Constitution.

Un dîner officiel offert au début du mois de février 1868 par le Ministre d'Etat en l'honneur du prince Henri est intéressant en ce sens qu'outre le gouverneur de la province belge du Luxembourg Van Damme et deux membres du Gouvernement, y assistaient presque exclusivement des membres du clan Metz à l'adresse de qui le Lieutenant du Roi trouva les paroles suivantes: «Pour voir durer votre autonomie... il faut trois conditions. La première... c'est l'Union; en effet, si vous vous divisez en vous lançant, comme je l'ai déjà vu, sur le terrain des intérêts privés, vous n'aurez jamais assez de forces vitales. Les intérêts généraux du duché ont besoin des efforts impartiaux et désintéressés...»

Ces paroles ne doivent pas être oubliées si l'on aborde la question des chemins de fer où se trouvent opposés, d'un côté les partisans du Guillaume-Luxembourg (N. Metz, les frères Brasseur et P. de Scherff, intéressés à la construction des lignes du bassin minier) et de l'autre côté les partisans du Prince-Henri (les F. de Blochausen, Fr. Majerus et les frères Servais, préconisant la construction du chemin de fer de la ceinture, dans l'intérêt de leurs usines de Colmar et de Weilerbach).¹⁰⁾

Quand les Frères de la Miséricorde fêtèrent le 10. 6. 1970 le centenaire de la fondation de leur Maison de Luxembourg, ils voulurent bien se rappeler que c'est grâce à Emmanuel Servais (reprenant le projet de l'ancien gouvernement) que fut votée la loi du 11. 2. 1868 les autorisant à se constituer en corporation religieuse jouissant des droits civils et régularisant ainsi leur situation illégale puisqu'ils prodiguaient la charité sans autorisation.¹¹⁾

Emmanuel Servais eut une belle occasion de faire amende honorable pour sa participation au «coup d'Etat» de 1856 en dotant le pays d'une nouvelle Constitution.